



COMMUNIQUE DE PRESSE

Du 18 janvier 2019

Aide à domicile Opposition à l'avenant 39

L'avenant 39 de la Convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile prévoit que les salarié.e.s paient moins cher leur complémentaire santé (8 % en moins pour le salarié.e, compensés par une augmentation de la cotisation employeur).

La CFDT Santé-Sociaux est signataire de cet avenant et a porté cette revendication qui profite à tous et permet de consommer l'enveloppe résiduelle.

Malheureusement, cet avenant a fait l'objet d'une opposition de FO et de la CGT qui préfèrent revendiquer une augmentation de la valeur du point qui avantagerait les directeurs et cadres et dont les bas salaires n'auraient pas vu la couleur.

Au moment où tout le monde dénonce que les crédits alloués à l'aide à domicile sont largement insuffisants, l'opposition exercée par FO et la CGT sur l'avenant 39 a pour conséquence de priver les salarié.e.s de plus de 6,6 millions d'euros et surtout de renvoyer cette enveloppe non consommée au gouvernement.

La CFDT Santé-Sociaux ne comprend pas que dans un secteur où le salaire moyen est de 930 euros mensuels, certains préfèrent rendre l'enveloppe résiduelle à l'État.

À quelques jours de la conférence salariale qui fixe les enveloppes budgétaires pour la branche, c'est un bien mauvais signal envoyé au ministère.

Contact :
Loïc LE NOC
Secrétaire fédéral en
charge de la Branche
TÉL : 06 27 73 14 50
llecoc@sante-sociaux.cfdt.fr